



Commune
d'Essertes

Essertes, février 2016

AVIS A LA POPULATION

Cartes de dangers naturels

Par cet avis, la Municipalité d'Essertes rend publiques les cartes de dangers naturels, établies à sa demande, concernant le territoire communal.

Ces cartes identifient les dangers pouvant menacer les personnes et les biens matériels et déterminent le degré de danger. Les degrés de danger tiennent compte à la fois de la probabilité de survenance du danger et de son intensité.

Elles précisent une situation de danger existante et couvrent l'essentiel des zones à bâtir et les principales infrastructures. Les autorités et les propriétaires sont ainsi informés des dangers naturels auxquels une parcelle ou un bâtiment peut être exposé.

Sont pris en compte dans les cartes de dangers :

- Glissements de terrain permanents
- Glissement de terrain spontanés et coulées de terre

Les cartes de dangers naturels sont des produits scientifiques et leurs publications ne font pas l'objet de mises à l'enquête publique. En ce sens, elles ne peuvent pas être sujettes à opposition ou recours.

Elles sont consultables au bureau communal, durant les heures d'ouverture les mardis de 19h00 à 20h00.

La Municipalité